



# Lancement du Portail de connexion Gestionnaires de paie

Depuis septembre 2023, Lucca met à disposition de ses partenaires gestionnaires de paie une interface de connexion appelée Portail de connexion Gestionnaires de paie qui **centralise les environnements SIRH de l'ensemble de nos clients communs**.

Vous pourrez ainsi accéder à leurs environnements avec des **droits spécifiques** et ce **sans coût** pour notre client commun ni pour vous.

## Étapes du lancement

- 01.** Recenser l'ensemble de nos **clients communs** et nous le communiquer
- 02.** Lister les **Gestionnaires de Paie** à intégrer au Portail ainsi que le futur **administrateur** du Portail et nous les communiquer (*Format : Nom / Prénom / Mail / Date de début d'accès*)
- 03.** Contacter les clients pour leur demander leur **accord** (voir mail type page suivante)
- 04.** L'équipe Partenaires Lucca **ouvre vos accès** aux environnements Clients
- 05.** Vous pouvez vous connecter aux environnements en toute autonomie

# Portail de connexion gestionnaire de paie

*En quelques mots*

## Les modules auxquels vous aurez accès



### Timmi Absences

Suivi des congés et arrêts de travail



### Timmi Temps

Déclaration des temps de travail



### Pagga Rémunération

Suivi de la masse salariale et des variables



### Poplee Socle RH

Gestion des données RH



### Pagga Bulletin de paie

Distribution dématérialisée



### Assistant Paie

Centralisation des données RH

Retrouvez [ICI](#) les droits et permissions accordés.

## Fiche d'aide & documentation utile

→ [Le portail de connexion gestionnaires de paie expliqué aux admins Lucca](#)

→ [Se connecter à un environnement client](#)

→ [Approuver une demande d'accès au portail des experts-comptables](#)

**Mail type à envoyer à vos clients avec [aa@lucca.fr](mailto:aa@lucca.fr) en copie :**

Bonjour XXX,

Dans le cadre de notre partenariat avec **Lucca**, ce dernier nous offre la possibilité d'avoir un accès à votre environnement SIRH avec des droits limités pour faciliter le traitement de la paie et la gestion quotidienne de votre compte.

Nous vous invitons à lire la documentation suivante [ICI](#), laquelle explique les droits qui nous seront accordés, puis à nous formuler, en réponse à cet email avec [aa@lucca.fr](mailto:aa@lucca.fr) en copie, votre bon pour accord.

**Nous sommes là pour vous accompagner. Bon lancement !**